



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 novembre 2010

## Dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion

L'AMF a approuvé, en qualité de règles professionnelles, les dispositions communes à l'AFG, l'AFIC et l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. Ce dispositif, à caractère obligatoire, s'applique depuis le 1er janvier 2011 aux sociétés de gestion adhérentes de ces associations.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

PRESTATAIRES FINANCIERS

22 avril 2022

Obligations en matière  
de commercialisation  
des FIA par les CIF

TABLEAU DES INVESTISSEURS  
PARTICULIERS

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des  
investisseurs  
particuliers actifs - N°6  
- Avril 2022



CONTRÔLE SPOT

PRESTATAIRES FINANCIERS

13 avril 2022

Synthèse des contrôles  
SPOT sur la  
transparence post-  
négociation obligatoire



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02